



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Licenciements par la société AMIS-SIFCOR

Question orale n° 169

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir attire l'attention de Mme la ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée du travail et de l'emploi, sur les licenciements décidés par la société AMIS-SIFCOR. La société AMIS, sous-traitant automobile et filiale du groupe SIFCOR, installée dans la Creuse, à Guéret, est placée en redressement judiciaire depuis le 30 octobre 2024, entraînant le licenciement de 40 employés pour motif économique. Pour l'heure aucun reclassement spécifique n'est prévu pour ces employés licenciés, hormis l'accompagnement de France Travail avec lequel des rendez-vous sont prévus. Un plan de sauvegarde emploi (PSE) a été signé à Lyon le 29 janvier 2025 et un administrateur a été nommé. Ces ouvriers et leurs familles déjà fragilisés par des années de chômage partiel subi ne pourront même pas bénéficier de primes supralégales. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour assurer un reclassement rapide et effectif pour ces employés licenciés.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - UDR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 169

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)